

RECUPERATION D'EAU DE PLUIE

La récupération d'eau de pluie pour le jardin et la maison est une alternative à la consommation d'eau potable et peut permettre de faire de réelles économies. Cependant, bénéficier de cette source d'eau gratuite est autorisé mais soumis à réglementation.

Usages

L'eau de pluie doit être collectée à l'aval de toitures inaccessibles (pour un usage en intérieur la récupération n'est pas autorisée à l'aval de toitures en amiante-ciment ou en plomb).

Elle peut alors être utilisée pour des usages non alimentaires et non liés à l'hygiène corporelle :

En extérieur : l'eau de pluie récupérée peut-être utilisée en extérieur pour l'arrosage des plantations, le nettoyage des voitures, du matériel et des outils.

En intérieur : à l'intérieur de la maison, l'eau de pluie peut être utilisée uniquement pour le nettoyage des sols, l'alimentation des toilettes et le nettoyage du linge (sous conditions).

Attention : eau non potable. L'usage de l'eau de pluie est interdit pour l'alimentation, le lavage de la vaisselle, et l'hygiène (douche, lavabo...).

Textes réglementaires

A consulter :

- Arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération de l'eau de pluie et à son usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments
- Arrêté du 17 décembre 2008 relatif au contrôle des installations privatives [...] des ouvrages de récupération des eaux de pluie
- Article R 2224-19-4 du Code général des collectivités territoriales
- Article L 2224-12 du Code général des collectivités territoriales

Investissements

Pour un usage peu important consistant à arroser le jardin et nettoyer du matériel, un simple système de récupération d'eau de pluie non enterré peut convenir tels que :

Bidon/ fût en plastique

Des bidons (de 10 à 100 litres) placés en descente de gouttières peuvent suffire pour des besoins faibles et/ou occasionnels en eau.

€ de 10 à 100 euros (en fonction du volume)

Citerne de récupération avec robinet

Il existe de nombreux modèles (couleur, forme...) de différents volumes (de 100 à 1000 L) à tout prix. Il est conseillé d'utiliser un filtre afin d'éviter toute contamination (feuilles, insectes, fientes...) à l'intérieur du réservoir.

€ à partir de 100 euros

Pour un usage en extérieur et en intérieur il convient d'opter pour un collecteur plus volumineux qui peut être stocké dans une cave ou enterré dans le jardin.

Système de récupération avec pompe

L'eau de pluie récupérée est filtrée puis stockée dans le collecteur. Le choix du volume repose sur la quantité d'eau récupérable qui varie en fonction de la pluviométrie et de la surface de captage. Par un système de pompage, l'eau est ensuite distribuée via un réseau distinct pour éviter toute contamination dans le réseau d'eau potable. L'annotation de la mention «eau non potable» est également obligatoire sur chacun des équipements.

Par ailleurs, si l'eau est rejetée dans le réseau d'assainissement collectif, un compteur doit permettre d'évaluer le volume d'eau de pluie utilisé dans la maison.

€ à partir de 3000 euros pour un kit complet (+ coût d'installation du système).

Attention

La mise en place d'un système de récupération d'eau de pluie pour un usage à l'intérieur de la maison est soumise à des règles techniques précises (arrêté 21 août 2008 relatif à la récupération de l'eau de pluie et à son usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments) et doit être déclarée en mairie.